

**A Saint Gilles les bains**

**Le 22/01/2023**

### **Réforme des retraites pour les femmes**

La réforme des retraites conduite par Élisabeth Borne est un des engagements du Président de la République.

Cette réforme a pour but d'équilibrer les comptes afin de pérenniser la solidarité intergénérationnelle du système par répartition et de corriger les inégalités entre les hommes et les femmes.

Les femmes et les hommes sont loin d'être égaux devant la retraite.

La principale raison est due aux inégalités professionnelles qui génèrent des écarts importants entre les salaires des hommes et ceux des femmes.

Les femmes sont plus touchées par les emplois précaires.

Les femmes sont moins bien payées.

Enfin les femmes ont des carrières hachées entre chômage et choix familiaux (grossesse, congé maternité, arrêt de travail pour élever leurs enfants.)

Cette inégalité est particulièrement criante pour les femmes qui élèvent leurs enfants car cette activité est informelle à plein temps et non rétribuée cependant, elle devient formelle et rétribuée quand l'enfant est confié à une assistante maternelle ou à une crèche.

Depuis 2010, tout enfant né ou adopté donne droit à huit trimestres supplémentaires : Quatre trimestres en contrepartie de la maternité ou de l'adoption et quatre trimestres en contrepartie de l'éducation de l'enfant.

#### A titre d'exemple:

Une femme au foyer qui élève cinq enfants avec une carrière hachée bénéficiera de 40 trimestres pour s'être occupée de ses enfants à plein temps.

Soit environ 25% des trimestres nécessaires pour avoir une retraite à taux plein.

Ce qui revient à dire qu'après avoir élevé ses 5 enfants, il lui faudra travailler 30 ans pour avoir ses 40 annuités nécessaires et environ 160 trimestres.

Ce qui est difficilement réalisable !

Cerise sur le gâteau, ses 5 enfants deviendront des actifs pour payer 3 retraites dans le cadre du système par répartition mais leur mère ne pourra pas en bénéficier.

C'est un comble !

Dans l'absolu, il faudrait attribuer pour chaque enfant 20 trimestres pour que cette maman puisse accéder à une retraite à taux plein (1200 €) et vivre décemment.

Ce système peut également être une incitation pour une meilleure démographie française.

Il peut être pertinent de décliner ce système aux aidants familiaux

Cette avancée sociale justifierait la nécessité comptable des 64 ans.

D'après l'Insee, à la Réunion plus encore qu'en métropole, les femmes sont davantage concernées par la pauvreté que les hommes.

Elles vivent en effet bien plus souvent seules avec leurs enfants (une femme sur cinq).

Ces mères Réunionnaises isolées sont souvent sans qualification et à l'écart de l'emploi.

Les maternités sont plus précoces pour les jeunes Réunionnaises.

Une femme de 20 à 30 ans sur quatre a été mère avant l'âge de 20 ans contre seulement une femme sur 25 en métropole.

Le travail informel économique a généré aussi un déficit de protection sociale.

Dans sa globalité cette nouvelle réforme est nécessaire mais insuffisante pour les femmes.

Hélène Coddeville  
Présidente de l'Union Européenne des Femmes  
Section Réunion/Océan indien